

Étude sur la mise en place de la convention ARS -EN

Chantier métier du SNUipp-FSU

1. Objet de l'étude

Le chantier-métier du SNUipp-FSU souhaite mettre en œuvre une étude visant à analyser l'accueil d'élèves d'ITEP et/ou d'IME dans le cadre de la mise en œuvre de la convention thématique pour l'école inclusive signée entre l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et les académies de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes. Elle devra permettre :

- de vérifier si les enseignant·es disposent de marges de manœuvre, de ressources personnelles, collectives et organisationnelles pour :
 - atteindre une efficacité au travail, en particulier vis-à-vis des destinataires du travail,
 - préserver leur santé, réussir, acquérir ou construire des savoir-faire, des connaissances et des compétences,
 - construire de façon collective les règles du travail.
- d'analyser les éventuelles régulations entre enseignant·es et pilotes de la mise en œuvre de la convention, prenant en compte l'analyse de l'activité et du travail enseignant.
- d'accompagner les enseignant·es dans la conduite de la reprise en main de leur travail et de leur activité.

Cette étude se place dans le champ de l'ergonomie¹.

Cette proposition a intéressé le SNUipp-FSU (équipe du chantier métier et secrétaires généraux) car les enjeux sont importants. La mise en place de cette convention se fait dans un contexte déjà complexe du point de vue de la gestion d'une hétérogénéité de plus en plus grande des profils des élèves, ce qui bouleverse le travail et l'activité enseignante dans le milieu ordinaire. Du côté des établissements médico-sociaux, le contexte est aussi au changement avec les pressions pour la mise en place des unités externalisées et le fonctionnement en dispositif.

La région académique « test » Rhône-Alpes-Auvergne est sous les regards car Mme Cluzel, secrétaire d'État en charge des personnes handicapées, a annoncé vouloir étendre cette convention à l'ensemble du territoire. Il s'agit donc pour le SNUipp d'avoir une analyse fine de ce que la mise en place de cette convention implique pour les personnels afin d'aider à l'argumentation syndicale.

2. Mise en œuvre de l'étude

Pour pouvoir mettre en œuvre cette étude, j'ai besoin qu'une section départementale intéressée accompagne le projet. J'ai pensé à la Loire d'abord pour des raisons pratiques (j'habite en Ardèche à Annonay) et parce que Charlotte s'est montrée très intéressée.

La démarche ergonomique implique une « co-construction » de la démarche comme de ses résultats. En effet, il ne s'agit pas de faire une étude de laboratoire dans laquelle on

¹ L'ergonomie a pour but la compréhension de l'activité de travail. On considère en effet qu'entre ce qu'on nous demande de faire et l'activité réelle de travail, il y a toujours un écart irréductible. L'activité humaine de travail se situe dans cet écart et elle est indispensable à la réalisation des objectifs donnés par l'employeur. L'objectif de l'ergonomie est de comprendre la nature de cette activité, de voir en quoi elle permet de préserver voire de développer la santé des travailleurs et des travailleuses. Elle a aussi un objectif de transformation des situations de travail et des personnes, en vue de leur développement.

maîtriserait tous les paramètres mais d'aller voir au plus près des situations réelles de travail comment se jouent les compromis, les régulations, les décisions en prenant en compte le contexte du travail. On se situe bien dans l'appréhension de la grande complexité des situations de travail et on ne peut comprendre celles-ci qu'avec la participation des personnes concernées.

Il est ainsi nécessaire de mettre en place deux groupes :

- un groupe dont le rôle sera de discuter et de décider des grandes orientations de la démarche et de m'aider à avoir un accès aux écoles et établissements concernés, on pourrait appeler ce groupe « groupe pilote » ;
- un ou deux groupes de personnes dans les écoles / établissements avec qui je pourrai travailler à l'analyse de leur travail et de leur activité, ce serait le ou les « groupes de travail ».

Concernant le « groupe pilote », l'idéal serait qu'il soit composé d'une diversité de personnes travaillant autour de cette question de la convention pour avoir des regards différents. Voici une proposition qui reste à discuter :

- des PE travaillant en IME enfant, adolescent, en ITEP,
- des PE travaillant en classe ordinaire et concerné·es par la mise en œuvre de cette réforme,
- un ou des membres du bureau ou du conseil syndical du SNUipp 42,
- un membre du CHSCT

Pour avoir une idée de l'engagement que ce travail demande, un projet prévisionnel du déroulement de l'étude est joint en fin de document.

3. Qui suis-je ?

Je suis Cécile Brunon, PE (en milieu ordinaire) en Ardèche, à Annonay, je suis secrétaire du CHSCT de mon département, je siège également au CHSCT académique de Grenoble. Ce sont mes fonctions au sein du CHSCT qui m'ont amenée à m'intéresser aux questions de santé au travail et de l'activité de travail.

Je me suis formée en ergonomie à l'université de Lyon, d'abord avec un diplôme universitaire, puis un master 2 Ergonomie en voie professionnalisante.

Cette année je suis à nouveau en master 2 Ergonomie mais cette fois en voie recherche, avec pour objectif d'élaborer un projet de thèse.

J'ai intégré cette année le chantier métier du SNUipp qui me donne une décharge syndicale de 25 % pour faire ce travail.

Je souhaite mettre en place cette étude dans une autre académie que la mienne étant donné mes responsabilités au CHSCT ; je souhaite éviter d'éventuels « conflits d'intérêt ».

N'hésitez pas à me contacter pour avoir plus d'informations :

cecile.brunon@gmail.com

06 79 91 78 43

Déroulement prévisionnel de l'étude

